

Courrier arrivé le  
**21 FEV. 2023**  
SPLU/AD

**DVE – Plateforme Nord-Est**

Gestionnaire : **Didier Pascoet**

Tél : 02 23 62 29 72

Courriel : dve-pne@rennesmetropole.fr

N° dossier : **PC 35051 22A0063**

Nom du demandeur : **SAS Centrales PV France**

Adresse des travaux : **Le Rocher**

Commune : **CESSON SEVIGNE**

Nature des travaux : **Centrale Photovoltaïque**

## PRESCRIPTIONS DE LA VOIRIE

### Etat du domaine public

<input checked="" type="checkbox"/> Toutes modifications du domaine public est à la charge du pétitionnaire <input checked="" type="checkbox"/> Remise en état du domaine public à charge du pétitionnaire. <input checked="" type="checkbox"/> Matérialiser physiquement la limite du domaine public / privé (bordurettes, pavage, etc...) <input checked="" type="checkbox"/> Les eaux pluviales de ruissellement des propriétés riveraines ne devront en aucun cas s'écouler directement sur trottoir ou chaussée. <input type="checkbox"/> Prévoir gargouille / caniveau pavé jusqu'au fil d'eau du caniveau. <input checked="" type="checkbox"/> Réunion de chantier à prévoir avec le gestionnaire 1 mois avant le démarrage des travaux. <input checked="" type="checkbox"/> Un état des lieux devra être organisé au démarrage du chantier. <input type="checkbox"/> Le projet comporte des espaces communs qui n'ont pas vocation à être rétrocédés dans le domaine public. Toute demande de rétrocession devra impérativement être étudiée avant le démarrage des travaux et donner lieu, si elle est recevable, à la signature d'une convention avec les collectivités concernées.	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
--	---

### Entrées charretières

<input checked="" type="checkbox"/> La Création/modification/entretien d'entrée charretière est à charge du pétitionnaire <input checked="" type="checkbox"/> Si Suppression d'entrée charretière est à charge du pétitionnaire <input checked="" type="checkbox"/> Le Gabarit de l'entrée charretière est validé selon le plan de masse emprise N°2 <input checked="" type="checkbox"/> La position de l'entrée charretière est validée selon le plan de masse emprise N°2	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
--	---

### Nivellement

<input checked="" type="checkbox"/> Le projet doit s'implanter aux niveaux existants, en limite du domaine public. <input checked="" type="checkbox"/> La pente en long en fond d'accotement doit suivre la pente en long de la chaussée.	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
--	---

### Saillies

<input checked="" type="checkbox"/> Aucune porte ouvrant vers l'extérieur ne doit faire saillie sur le domaine public sauf les locaux techniques dont la réglementation l'impose et dispose d'une procédure d'accès sécurisé (ex : transformateurs). <input type="checkbox"/> Saillies conformes au règlement de voirie : <input type="checkbox"/> faire demande PC10 <input type="checkbox"/> PC10 déjà délivrée <input type="checkbox"/> Saillies NON conformes au règlement de voirie : ..... <input checked="" type="checkbox"/> Ouvrages privés sur domaine public interdit : .....	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
---	---

## AVIS DE LA VOIRIE

Avis favorable  Avis défavorable  Le projet n'est pas desservi par une voirie métropolitaine  
**Ce projet est desservi par une voirie privée (parcelle SNCF). Aucun accès chantier ne sera validé sur la RD 32, toutes les livraisons doivent se faire par l'accès privé. Le Plan de masse emprise N°2 (page 29/75) est validé.**

**Toute modification du domaine public est à la charge du pétitionnaire. Si dégradations; la remise en l'état est à la charge du pétitionnaire.**

Date : 21/02/2023

Nom Prénom : PASCOËT Didier

Signature :

